



PROGRAMME D'APPUI AU FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE ET AUX FILIÈRES INCLUSIVES DANS LE CENTRE DE MADAGASCAR (AFAFI Centre)

« Un engagement local pour une agriculture durable et une alimentation saine »

Les bénéficiaires intermédiaires : Quelles contributions pour la diffusion et la pérennisation des innovations techniques du Programme ?



Analyse transversale

Capitalisation sur la mobilisation des
bénéficiaires intermédiaires dans les dispositifs
d'accompagnements du programme AFAFI Centre I

(mai 2025)



MAITRE D'OUVRAGE



PARTENAIRES TECHNIQUES

Table des matières

Le programme AFAFI Centre et la mobilisation des bénéficiaires intermédiaires	2
Qui sont les bénéficiaires intermédiaires ?	3
Quels profils et moyens pour quels services ?	4
Quels effets de ces mobilisations sur les bénéficiaires ?	7
Des intérêts partagés	8
Quelles conditions pour sécuriser la diffusion et la pérennisation des pratiques et/ou innovations ?	9
Conclusion	11

Le programme AFAFI Centre et la mobilisation de bénéficiaires intermédiaires

La phase 1 du Programme d'Appui au Financement de l'Agriculture et aux Filières Inclusives Autour d'Antananarivo (AFAFI Centre) intervient dans les régions Analamanga, Itasy et Alaotra Mangoro. Elle vise l'amélioration durable des revenus des ménages ruraux et de leur sécurité alimentaire et nutritionnelle, en particulier celle des femmes et des enfants, ainsi que la préservation de l'environnement naturel dans la zone périurbaine d'Antananarivo. D'un budget de 12 millions d'Euros, il est financé par l'Union Européenne dans le cadre du 11ème Fonds Européen de Développement (FED) pour une durée de 5 ans et s'achèvera en mai 2025.

Ses objectifs spécifiques visent à i) Intensifier et diversifier de façon durable et inclusive la production des filières cibles, ii) Renforcer la commercialisation des produits respectueux des normes agroécologiques, qualité, hygiène standard, produits riches en nutriments et iii) Sécuriser durablement les investissements dans les secteurs agricoles et bois énergie.

La Maîtrise d'ouvrage du programme est assurée par le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF), Ordonnateur national du FED, qui délègue cette fonction au régieur de l'Unité de Coordination et de Suivi (UCS), qui dépend du Bureau d'Appui à la Coopération Extérieure (BACE). L'Unité de Coordination et de Suivi, appuyée d'une équipe d'Assistance Technique à travers le groupement IRAM – Ecoconsult – BEST, est en charge de la coordination et du suivi des actions du Programme et assure le lien entre le BACE, les Ministères sectoriels concernés et la Délégation de l'UE. Les Maîtres d'Œuvre du Programme AFAFI Centre sont le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MINAE), le Ministère de la Pêche et de l'Économie Bleue (MPEB), le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) et le Ministère de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire (MDAT) qui interviennent en grande partie à travers leurs Directions Régionales. L'opérationnalisation des activités du Programme repose sur la mobilisation d'opérateurs de projet : i) le consortium FERT – FIFATA – CEFFEL – CAP MALAGASY en appui aux filières maraîchage, arboriculture fruitière et aviculture, ii) le consortium APDRA – CIRAD – FOFIFA en appui à la filière rizipiscicole, iii) le consortium PLANETE URGENCE – AIM – CIRAD – PARTAGE en appui à la filière bois-énergie, iv) le MALAGASY DAIRY BOARD en appui à la filière lait et v) GEOSYSTEMS en appui au foncier, à l'aménagement du territoire et à la gouvernance locale.

L'appui aux acteurs des filières mentionnées ci-dessus s'effectue dans un contexte de réduction des appuis ou des conseils aux producteurs fournis par les services déconcentrés en raison de contraintes humaines et financières. Or la demande des producteurs, pour être appuyés sur des aspects techniques voire organisationnels et/ou économiques, reste forte. Pour pouvoir délivrer des appuis-conseils aux producteurs, les différents projets du Programme AFAFI Centre ont mobilisé des bénéficiaires intermédiaires pour assurer ce rôle. Cette mobilisation est motivée par une recherche d'efficience dans un contexte de ressources financières limitées et par une volonté de renforcement des capacités des acteurs locaux des filières. Aux vues de la pluralité des opérateurs de projets filières et des bénéficiaires intermédiaires mobilisés, le programme AFAFI Centre recherche à déterminer les conditions auxquelles les bénéficiaires intermédiaires pourraient assurer i) la diffusion des appuis-conseils techniques et/ou économiques et ii) qui permettraient d'assurer une pérennité des appuis et une poursuite des dynamiques une fois les projets achevés. Cette fiche de capitalisation présente i) les caractéristiques des bénéficiaires intermédiaires et la démarche ayant permis de définir leur typologie, ii) les profils et les services rendus par les bénéficiaires intermédiaires, iii) les effets de leurs appuis sur les bénéficiaires finaux, iv) les intérêts partagés de leur mobilisation et v) les conditions nécessaires pour sécuriser et pérenniser la diffusion des pratiques ou des innovations du Programme AFAFI Centre à travers ces bénéficiaires intermédiaires.

Qui sont les bénéficiaires intermédiaires ?

Les projets de développement agricole et rural peuvent avoir recours à des producteurs disposant de compétences et chargés de reproduire les formations dont ils ont bénéficié à leurs paires. Ils sont caractérisés par différentes appellations comme paysans-relais, maîtres exploitants, animateurs-relais, etc.

La figure N°1 présente les bénéficiaires intermédiaires mobilisés par projets dans le cadre d'AFAFI Centre.

Les Agents Communautaires de Nutrition (ACN), mobilisés par les Offices Régionaux de Nutrition (un organisme de service public) ont également été considérés comme des bénéficiaires intermédiaires.

Afin de déterminer les contributions des bénéficiaires intermédiaires en matière de diffusion et de pérennisation des innovations du Programme, des entretiens ont été conduits avec les acteurs, de manière individuelle ou groupée : des Paysans-relais (semences, commercialisation, vaccinateurs, agroécologie, producteurs de poussins), des alevineurs, des membres de KMDT, des animateurs laitiers, des Maîtres Charbonniers et des pépiniéristes.

Par ailleurs, au regard des mandats et des services que doivent délivrer ces bénéficiaires intermédiaires, trois types ressortent dans la mise en œuvre du Programme AFAFI Centre : i) ceux qui occupent un maillon des filières (fournisseurs d'intrants ou commerçants), ii) ceux en charge de délivrer un service public et iii) ceux qui occupent une position mixte à la fois chargé d'un maillon de la filière et de la fourniture d'un service public.

Le schéma ci-dessous positionne les bénéficiaires intermédiaires mobilisés par le Programme selon ces trois types.

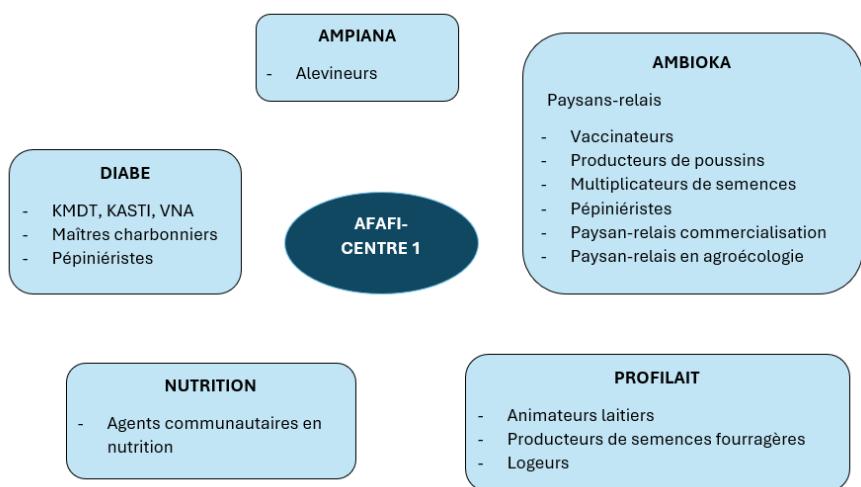


Figure N°1 : Les bénéficiaires intermédiaires dans les projets du Programme AFAFI Centre.

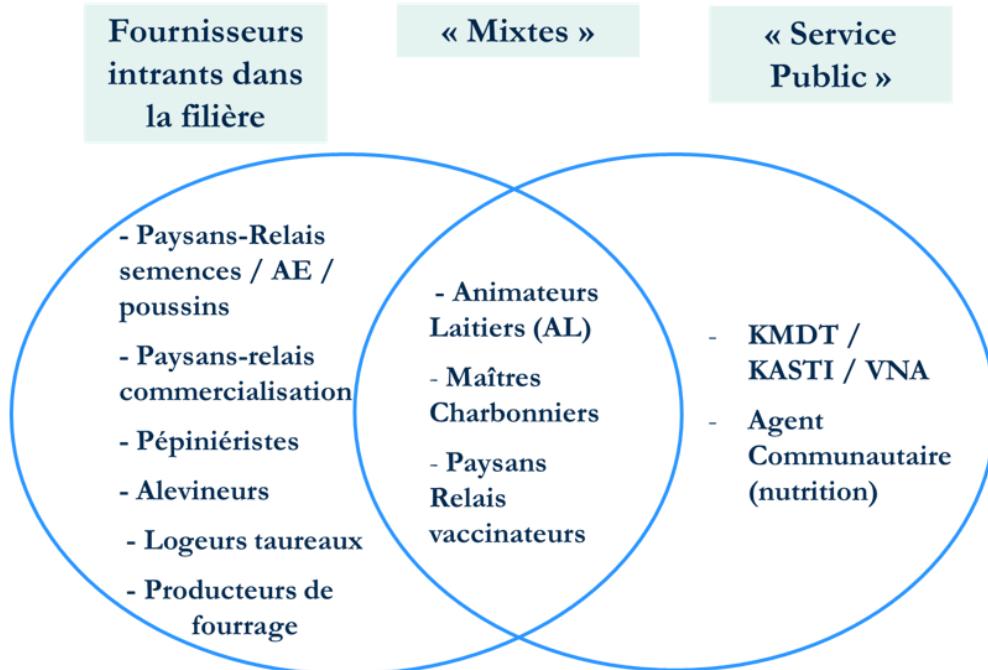


Figure N°2 : Types de bénéficiaires intermédiaires mobilisés au sein du Programme AFAFI Centre.

De ce qui précède, la définition retenue pour qualifier les bénéficiaires intermédiaires au travers de cette capitalisation est la suivante :

Les bénéficiaires intermédiaires sont des acteurs privés locaux, d'une filière qui :

- bénéficient des activités des projets ou du programme ;
- ne sont pas rémunérés par les opérateurs de projets, les services étatiques ou les collectivités territoriales ;
- disposent d'un certain niveau de compétences pour fournir des services utiles et durables auprès des autres bénéficiaires finaux.

Quels profils et moyens pour quels services ?

De manière générale, ces bénéficiaires intermédiaires sont identifiés parmi les acteurs locaux (souvent des bénéficiaires finaux), sont formés par les techniciens ou agents des projets / institutions et ont pour mission de reproduire ces formations et diffuser les pratiques / innovations auprès des bénéficiaires finaux à proximité.

Au-delà des caractérisations présentées par type dans cette partie, il convient de noter que les trois types de bénéficiaires intermédiaires, au moment de leur mobilisation pour les formations qu'ils reçoivent, peuvent percevoir des indemnités visant à rembourser leurs frais de déplacement, de logement et de restauration selon les barèmes définis par les projets.

Les bénéficiaires intermédiaires qui occupent un maillon de la filière

Comme indiqué dans la figure n°2, ce type de bénéficiaires est constitué des paysans-relais semences / agroécologie, commercialisation, producteurs de poussins (Ambioka), des pépiniéristes (Diabe), des alevineurs (Ampiana 2), des logeurs ou des producteurs de fourrage (Profilait).

Le tableau N°1 précise, pour ces bénéficiaires intermédiaires, selon les projets, la manière dont ils sont identifiés, les appuis qu'ils reçoivent ainsi que leur rôle ou les services qui sont attendus.



Projets	Paysans-relais (Ambioka)	Alevineurs (Ampiana 2)	Répiniéristes (Diabe)	Producteurs semences fourragères et logeurs (Profilait)
Critères de sélection	<ul style="list-style-type: none"> › Obligatoirement membres d'Organisations de producteurs (OP) ; › Choisis ou élus en réponse à un besoin au sein de l'OP ; › Sur base de critères de sélection : savoir-être, capacités d'animation, etc. › Certains dans la poursuite des activités d'ASA ; › Services déconcentrés du MINAE peuvent être informés du choix des paysans-relais identifiés dans leur zone d'intervention. 	<ul style="list-style-type: none"> › Identifiés par les équipes du projet (au nombre de 761) ; › Sur base de volontariat et de critères de sélection. 	<ul style="list-style-type: none"> › Identifiés dans une zone donnée ; › Sur base de critères par les agents du projet ; › Parfois dans la continuité des activités d'ASA. 	<ul style="list-style-type: none"> › Membres d'OP ; › Proposés par l'OP puis validés dans leurs fonctions par l'équipe du projet en lien avec le CIRAE et la DRAE ; › Sur base de critères : moralité, alphabétisation, disponibilité, etc. › Entretiens parfois organisés.
Appuis du projet, rémunération	<ul style="list-style-type: none"> › Au départ, des équipements, du matériel ou des semences ; › Ne reçoivent pas d'indemnités ; › Perçoivent parfois des avantages en nature de la part des OP ou des bénéficiaires. 	<ul style="list-style-type: none"> › Ne reçoivent ni équipement, ni matériel, ni reproducteurs ; › Ne reçoivent pas d'indemnités. 	<ul style="list-style-type: none"> › Dotation du projet au départ en matériel et en plants ; › Ne reçoivent pas d'indemnités. 	<ul style="list-style-type: none"> › Reçoivent de la part du projet, tout ou partie des équipements et intrants en fonction de leurs profils au départ ; › Ne reçoivent pas d'indemnités.
Rôle et services attendus	<ul style="list-style-type: none"> › Recevoir une formation : intrants et production dans la filière où ils interviennent ; › Reproduire ces formations de producteurs membres ou de l'OP directement ; › Assurer la fourniture en intrants (semences, plants, poussins, agroécologie) ou un relais-de commercialisation pour l'OP ou les producteurs ; › Fournir des appuis-conseils en lien avec les services rendus (améliorer la production) ou sur la production des intrants (semences, plants, poussins, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> › Recevoir des formations sur la production d'alevins ; › Fournir des alevins de qualité et en quantité aux rizipisciculteurs ; › Fournir des appuis-conseils et diffuser des techniques et des méthodes de production auprès des grossisseurs (clients). 	<ul style="list-style-type: none"> › Recevoir des formations afin de pouvoir produire des plants de qualité et en quantité ; › Donner accès aux plants pour les reboiseurs ; › Fournir des appuis-conseils aux acheteurs de plants afin de maximiser les taux de survie des arbres. 	<ul style="list-style-type: none"> › Recevoir les formations initiales pour améliorer leurs pratiques et sécuriser leur activité ; › Fournir des intrants aux producteurs (taureaux de monte, semences fourrage) ; › Apporter des appuis-conseils à leurs clients pour améliorer la conduite de leur activité d'élevage.

Tableau N°1 : Critères de sélection, appuis et rôles/services des bénéficiaires intermédiaires occupant un maillon des filières.

Les descriptions qui précèdent portent davantage sur les bénéficiaires intermédiaires positionnés comme fournisseurs d'intrants dans une filière donnée. Ils convient également de mentionner l'existence de bénéficiaires intermédiaires pouvant être positionnés sur le maillon de la commercialisation : les paysans-relais en commercialisation (Ambioka) et les collecteurs de lait (Profilait). Leur mode de sélection et l'accompagnement par les projets sont sensiblement identiques à ceux des fournisseurs d'intrants. Leur rôle vise plutôt à collecter les produits d'autres producteurs et assurer un relais pour leur commercialisation. Ils sont également formés aux pratiques de production pour en améliorer la qualité et la quantité des produits et à ce titre, peuvent fournir des appuis-conseils aux producteurs ou aux éleveurs chez qui ils collectent les produits afin de garantir une certaine qualité des produits qu'ils vont vendre.

Les bénéficiaires intermédiaires en charge d'un « service public »

Comme indiqué dans la figure N°2, ces bénéficiaires intermédiaires sont constitués des Comités chargés de la préservation de l'environnement et la lutte contre les feux (KMDT, KASTI, VNA) ou les Agents Communautaires pour la Nutrition (AC).

Le tableau N°2 précise, pour ces bénéficiaires intermédiaires, selon les projets, la manière dont ils sont identifiés, les appuis qu'ils reçoivent ainsi que leur rôle ou les services qui sont attendus.

Projets	KMDT / KASTI / VNA (Diabe)	Agents Communautaire à la Nutrition (transversal, ONN / ORN)
Critères de sélection	<ul style="list-style-type: none"> › Identifiés et généralement élus dans une zone donnée. 	<ul style="list-style-type: none"> › Identifiés sur base de critères (alphabétisation, volontariat, etc.) ; › Elus à raison de deux AC par fokontany ou village.
Appuis du projet / rémunération	<ul style="list-style-type: none"> › Reçoivent de la part du projet un équipement léger (gilet, sifflet, etc.) ; › Perçoivent l'argent issus des autorisations de coupes de bois ainsi que les amendes (ces dernières étant très faibles). 	<ul style="list-style-type: none"> › Reçoivent de la part du projet, une indemnité de 50.000 Ariary / mois à laquelle s'ajoute une contribution aux frais de déplacement à raison de 6.000 Ariary / mois.
Rôle et services attendus	<ul style="list-style-type: none"> › Sensibilisation et contrôle pour la protection de l'environnement et la lutte contre les feux de brousse : prévention et lutte contre les feux de brousse, sensibilisation au reboisement et délivrance des autorisations de coupe, gestion des conflits, etc. › Membres des KMDT / KASTI / VNA reconnus par le MEDD. 	<ul style="list-style-type: none"> › Assurent les sensibilisations à l'éducation nutritionnelle et réaliser des démonstrations culinaires dans les Fokontany ; › Préviennent et prennent en charge les problèmes de sécurité alimentaire et nutritionnelle rencontrés.

Tableau N°2 : Critères de sélection, appuis et rôles/services des bénéficiaires intermédiaires en charge d'un « service public ».

Les bénéficiaires intermédiaires « mixtes »

Comme indiqué dans la figure N°2, ces bénéficiaires intermédiaires sont des acteurs qui peuvent à la fois assurer positionnement d'intérêt au sein d'une filière et à la fois délivrer un service d'intérêt public. Ce type de bénéficiaires intermédiaires est constitué des Animateurs laitiers, des maîtres charbonniers et des paysans-relais vaccinateurs.

Le tableau N°3 précise, pour ces bénéficiaires intermédiaires, selon les projets, la manière dont ils sont identifiés, les appuis qu'ils reçoivent ainsi que leur rôle ou les services qui sont attendus.

Projets	Paysans-relais vaccinateurs (Ambioka)	Maîtres Charbonniers (Diabe)	Animateurs laitiers (Profilait)
Critères de sélection	<ul style="list-style-type: none"> › Obligatoirement membres d'OP ; › En réponse à un besoin de l'OP ; › Choisis ou élus, sur base de critères de sélection (parfois dans la poursuite des activités d'ASA) ; › CIRAE parfois informé du choix. 	<ul style="list-style-type: none"> › Choisis sur base de critères par l'équipe du projet ; › A l'issue des formations, certifiés par les services étatiques. 	<ul style="list-style-type: none"> › Membres d'OP (133 au total à raison de 2 par OP) ; › Proposés par l'OP et validés par l'équipe du projet en lien avec la DRAE / CIRAE ; › Sur base de critères : moralité, alphabétisation, disponibilité, etc. › Parfois un entretien complémentaire)
Appuis du projet, rémunération	<ul style="list-style-type: none"> › Au départ, des équipements, du matériel ou des semences ; › Ne reçoivent pas d'indemnités ; › Perçoivent parfois des avantages en nature de la part des OP ou des bénéficiaires. 	<ul style="list-style-type: none"> › Rémunérés des formations qu'ils dispensent pour le projet ou pour des privés ; › Peuvent également assurer la production de charbon pour des privés. 	<ul style="list-style-type: none"> › Reçoivent de la part du projet, du petit équipement (vélo, téléphone, thermomètre, outils, etc.) ; › Perçoivent une indemnité de 60.000 Ariary par trimestre (des réflexions sont en cours pour que cette prise en charge soit assurée par les OP).
Rôle et services attendus	<ul style="list-style-type: none"> › Recevoir une formation sur la vaccination et la production de volailles ; › Assurer les vaccinations sur les cheptels environnants ; › Fournir des appuis-conseils sur la conduite de l'élevage de volailles. 	<ul style="list-style-type: none"> › Recevoir des formations afin de pouvoir produire du charbon de qualité (ils sont certifiés à l'issue de la formation) ; › Former ou superviser les charbonniers pour produire du charbon de qualité et plus durable (Technique Améliorée de Carbonisation -TAC- ou hybride). 	<ul style="list-style-type: none"> › Recevoir les formations initiales sur la conduite d'élevage, l'alimentation du bétail, les soins, la qualité du lait, etc. › Reproduire ces formations auprès de 10 à 13 éleveurs ; › Fournir des appuis-conseils et assurer des visites de fermes et réaliser des visites d'échanges de démonstration entre fermes ; › Assurer une veille sanitaire ; › Appuyer les éleveurs pour mobiliser des services connexes (par exemple les GVEC). › Collecter les données de suivi chez les membres de l'OP.

Tableau N°3 : Critères de sélection, appuis et rôles/services des bénéficiaires intermédiaires « mixtes ».

Quels effets de ces mobilisations sur les bénéficiaires ?

Il est utile de rappeler que ce dispositif mobilisant des bénéficiaires intermédiaires intervient dans un contexte où les agents en capacités de fournir des appuis-conseils aux producteurs ou aux éleveurs se sont fortement réduits. Ces bénéficiaires intermédiaires permettent ainsi de fournir des appuis-conseils à un plus grand nombre de bénéficiaires. Même si elles ne se produisent pas toutes au même moment ni de manière homogène dans les exploitations, de nombreuses améliorations sont constatées chez les producteurs ou les éleveurs appuyés par les bénéficiaires intermédiaires.

En premier lieu, il ressort une amélioration des productions :

- Il apparaît une meilleure maîtrise des techniques de production ou de conduite d'élevages : « les techniques de production de riziculture se sont améliorées », « les fermes sont plus propres et les vaches sont mieux alimentées et soignées », « la santé de volailles s'est améliorée » ;
- Sauf si des aléas interviennent, notamment climatiques, il est constaté une augmentation de la quantité des productions ;
- Il est également observé une amélioration de la qualité des produits que ce soit pour le lait, les produits maraîchers agroécologiques, l'amélioration de la santé des vaches, le charbon (TAC ou hybride).

De ce fait, il en résulte une amélioration des ateliers conduits par les producteurs ou les éleveurs et il s'ensuit généralement une augmentation des revenus, en particulier pour les éleveurs laitiers (avec un circuit de vente à travers les collecteurs ou directement les CCV/UTL) et les rizipisciculteurs (« c'est une activité lucrative et la demande est forte »).

Comme vu précédemment, les bénéficiaires intermédiaires sont souvent membres d'une OP et les projets appuient la structuration des producteurs en organisation. Les bénéficiaires intermédiaires jouent parfois un rôle de catalyseur de cette structuration. Il est souvent constaté une forte augmentation des échanges et de l'entraide au sein des groupes de producteurs (formels ou non) réunis autour d'un bénéficiaire intermédiaire. Sur un autre plan, il apparaît également, sur le plan de la préservation de l'environnement, une amélioration à travers un meilleur taux de survie des plants reboisés, une réduction des feux de brousses et une baisse des conflits sur les parcelles en raison des certificats de reboisement délivrés ou d'une réduction des conflits liés au passage du bétail.

Enfin, une amélioration constatée, « timide au niveau des régions mais réelle », porte sur la nutrition des ménages appuyés par les projets. Quatre facteurs permettent cette amélioration à travers une double porte d'entrée des appuis au niveau des ménages par les sensibilisations et démonstrations culinaires (DC) et des appuis à la production (les projets) : i) les sensibilisations permettent une éducation à la sécurité et à la diversité nutritionnelle, ii) les hausses de production favorise la disponibilité des aliments, iii) la qualité des produits entraîne une meilleure alimentation et iv) les familles conservent plus facilement une partie de la production pour l'alimentation de la famille.

Des intérêts partagés

Au-delà de pouvoir démultiplier, à coût raisonnable, les appuis-conseils à un plus grand nombre de bénéficiaires, le recours aux bénéficiaires intermédiaires suscite des intérêts partagés, à la fois du point de vue des projets (ou des institutions) mais également de celui des bénéficiaires intermédiaires.

Ces intérêts partagés sont analysés dans cette partie sous l'angle technique, social/sociétal ou économique et environnemental.

Du point de vue des projets/institutions

Sur le plan technique, ces bénéficiaires sont :

- Souvent identifiés sur la base de compétences initiales (notamment niveau d'éducation, maîtrise de l'activité, etc.) qui permettent d'assurer le lien entre les techniciens des projets et les bénéficiaires finaux ;
- Formés à des pratiques / méthodes qui amènent une amélioration de leurs activités, ce qui facilite leur rôle d'intermédiaire et de relais des messages techniques ;
- Enfin, de par leur expérience personnelle et ces améliorations d'activités, ils peuvent fournir des appuis ou faciliter les réflexions sur les choix technico-économique des bénéficiaires finaux.

Sur le plan social, ces bénéficiaires intermédiaires sont appréciés et reconnus, voire élus, par les autres bénéficiaires ce qui leur confère une légitimité à relayer les messages des projets. Ils sont par ailleurs connus, voire reconnus, par les institutions au niveau local voire central (par exemple, les maîtres charbonniers sont certifiés) qui réfléchissent à comment mieux valoriser ces appuis. Ils peuvent également jouer un rôle particulier dans la structuration des bénéficiaires.

Enfin, sur le plan économique, sociétal ou environnemental, au-delà des bénéficiaires qu'ils appuient, ils assurent un rôle conséquent dans les filières, en occupant un maillon clé dans la fourniture d'intrants ou la commercialisation, dans la préservation de l'environnement ou dans l'amélioration des conditions de vie des ménages, notamment à travers la nutrition. Ils peuvent également être sollicités et participer à des cadres de réflexion (table-ronde pisciculture, plateforme bois-énergie) pour rechercher des solutions à des problèmes et améliorer le fonctionnement des filières.

Du point de vue des bénéficiaires intermédiaires

De la même manière, des intérêts sont exprimés par ces bénéficiaires intermédiaires pour occuper cette fonction.

Sur le plan technique, les formations leur permettent de renforcer leurs capacités. Ils sont par ailleurs en contact direct avec les techniciens des projets ce qui favorise leur maîtrise technique et l'amélioration de leurs activités.

Sur le plan social, cette fonction leur assure une forte reconnaissance à la fois dans le milieu, auprès des projets, des services déconcentrés, des institutions (par exemple, le MINAE a élaboré un référentiel pour la mobilisation de paysans-relais), etc. Cette reconnaissance leur permet fréquemment d'améliorer leurs relations sociales et de se positionner pour prendre des responsabilités dans les OP, les Communes, les fokontany, etc. Ils peuvent parfois, à l'image des maîtres charbonniers, des alevineurs ou des paysans-relais semenciers, être sollicités par des personnes extérieures au Programme. Enfin, cette fonction, sur un plan plus personnel, leur confère un sentiment d'utilité et d'entraide, avec un intérêt particulier pour partager leurs connaissances et rendre autonome leurs pairs, et leur apporte également une fierté et une confiance en soi renforcée.

Leur intérêt porte également sur le plan économique dans la mesure où cette fonction leur permet i) d'améliorer les pratiques et donc la quantité et la qualité de leurs ateliers et ii) d'obtenir des revenus additionnels, en particulier pour les bénéficiaires intermédiaires se positionnant sur un maillon spécifique des filières (intrants ou commercialisation). En outre, cette fonction leur offre parfois la possibilité d'évoluer ou de se positionner sur des métiers complémentaires comme par exemple les animateurs laitiers, dont 20% sont également devenus collecteurs de lait.

Quelles conditions pour sécuriser la diffusion et la pérennisation des pratiques et/ou innovations ?

Comme vu dans les parties précédents, plusieurs conditions sont nécessaires afin de sécuriser la diffusion des pratiques et / ou innovations auprès d'un plus grand nombre de bénéficiaires en mobilisant un réseau de bénéficiaires intermédiaires. Ces conditions reposent sur i) la réponse à un besoin, ii) l'identification du profil adéquat, iii) leur formation régulière, iv) leur reconnaissance et v) leur intérêt et le potentiel économique de leur position.

La réponse à un besoin

La délivrance d'appuis-conseils sur des pratiques et / ou des innovations auprès des ménages est un besoin important dans l'amélioration i) des activités agricoles ou d'élevage, ii) des revenus et donc iii) des conditions de vie.

Au-delà de ces aspects, car un dispositif classique d'appui-conseil est onéreux, l'expérience d'AFAFI Centre, dans la continuité d'ASA, montre qu'il est possible de mobiliser ces bénéficiaires intermédiaires pour répondre à un besoin identifié. Dans le cadre d'AFAFI Centre, ces besoins répondent aux trois types de bénéficiaires

intermédiaires : i) renforcer un maillon d'une filière, ii) assurer un service public et iii) une mission reposant à la fois sur l'amélioration des filières et la délivrance d'un service public. Ainsi le positionnement de ces bénéficiaires intermédiaires, au-delà de la diffusion d'appuis-conseil auprès de leurs pairs, s'inscrit dans une perspective de développement économique (maillons des filières), environnemental (préservation) ou sociétal (nutrition).

Par ailleurs, les appuis-conseils des bénéficiaires intermédiaires, issus du milieu, ne vont pas s'arrêter avec la fin du projet. Au pire, ils se poursuivront à minima. Une poursuite plus active de la délivrance de ces appuis-conseils nécessitera que les bénéficiaires intermédiaires puissent i) continuer à être alimentés en informations / innovations, ii) être mieux reconnus et iii) être sécurisés sur le plan de leur intérêt, en particulier sur le plan économique.

L'identification des bénéficiaires intermédiaires

Le choix des bénéficiaires intermédiaires par les projets ou les ORN, répond à des processus d'identification reposant sur différents critères de sélection reposant sur :

- Des compétences : pratiquer l'activité (pour les filières), être alphabétisé, être capable d'assimiler les formations, etc.
- Un savoir-être : moralité, personne-modèle, disponibilité, stabilité, capacité d'animation, etc.
- Une reconnaissance par des tiers : OP, élections, validé par les équipes projets parfois accompagnés des services de l'État.

A ces critères s'ajoute une dimension de genre (des hommes et des femmes) et de classe d'âge (certains jeunes, disposant de moins de moyens de production, se concentrent sur des maillons « supports » de la chaîne de valeur). Il est également constaté parfois un critère d'appartenance (à une OP, à un fokontany, une filière, etc.).

Il convient également de mentionner que le leadership et la capacité de créer un climat de confiance sont indispensables pour assurer cette fonction.

Par ailleurs, il convient de souligner que l'identification de ces bénéficiaires intermédiaires a également été facilité par le fait qu'AFAFI Centre s'inscrivait dans la continuité d'ASA qui a permis d'élargir le nombre de bénéficiaires intermédiaires avec des producteurs / éleveurs et des équipes projets qui se connaissaient.

Les formations ou l'accès à l'information

La formation et les recyclages réguliers constituent également une des conditions pour que les bénéficiaires puissent diffuser des pratiques et des innovations.

En premier lieu, même si ces formations ne sont pas exclusivement dispensées aux seuls bénéficiaires intermédiaires (d'autres producteurs peuvent être formés), elles leur permettent de faire évoluer leur activité et de renforcer leur image d'exemple et leur légitimité pour appuyer et conseiller leurs pairs.

La formation continue ne pose a priori pas de problème tant que les projets sont présents et peuvent mobiliser des compétences pour assurer ces formations auprès des bénéficiaires intermédiaires. Néanmoins cette question reste posée pour l'après-projet.

L'accès à l'information, pour pouvoir s'alimenter en techniques de production ou en innovations, est également importante pour que ces bénéficiaires intermédiaires puissent poursuivre cette fonction après l'intervention du projet. Il est relativement fréquent, dans d'autres dispositifs de ce type, de voir les bénéficiaires intermédiaires, lorsque les conditions s'y prêtent i) continuer à être sollicités par leurs pairs pour des appuis-conseils, ii) rechercher eux-mêmes des informations sur des améliorations de pratiques ou des innovations à travers internet, leur réseau ou des canaux spécifiques d'informations (bulletins d'informations, centre d'appels, etc.) et iii) assurer la poursuite de la diffusion des pratiques / innovations dans le temps.

La reconnaissance

Comme vu précédemment, la reconnaissance publique est un intérêt important des bénéficiaires intermédiaires pour assurer leur fonction. Cette reconnaissance peut-être de plusieurs ordres : par leurs pairs en premier lieu, par les équipes projets, par leurs clients (alevineurs par exemple), par leurs OP (paysans-relais, animateurs laitiers), par les autres acteurs de la filière (table-rondes, plateforme), par les services de l'État (maîtres charbonniers, animateurs laitiers, paysans relais vaccination volailles), par les Communes (Comité de gestion des ressources forestières), etc.

À l'heure actuelle, la simple présence du Programme facilite et légitime la reconnaissance de ces bénéficiaires intermédiaires.

L'appartenance peut renforcer la pérennité de la diffusion de messages techniques ou innovations à travers les bénéficiaires intermédiaires. Toutefois cela semble dépendre de la dynamique des OP et la sécurisation économique semble également être un facteur prépondérant pour cette pérennisation (si, par exemple, les OP demandent de plafonner le prix des services que rendent les bénéficiaires occupant un maillon des filières, il faudra que ces derniers trouvent des intérêts autres pour rester dans leur fonction).

La reconnaissance par les services étatiques, si elle permet moins de proximité que les OP, semble également importante. Sur cet aspect, certains bénéficiaires intermédiaires (animateurs laitiers, maîtres charbonniers, paysans relais) sont reconnus des services de l'État (par exemple des référentiels, peut-être à actualiser, sont élaborés par le MINAE pour les paysans relais ou par le MPEB pour les alevineurs). Cet intérêt du MINAE ou du MPEB va jusqu'à vouloir diffuser une liste nominative et une géolocalisation des paysans-relais sur leur site internet pour que les producteurs puissent facilement identifier des interlocuteurs. C'est une bonne idée même s'il conviendrait de demander au préalable l'accord écrit des personnes concernées pour pouvoir le réaliser.

Dans cet ordre d'idée, il apparaît notamment pour les paysans-relais vaccinateurs et les animateurs laitiers que dans certains cas, pour des questions de personnalité et de prérogatives, que des situations soient parfois tendues avec les services vétérinaires. C'est pourquoi, il est important de clarifier et de rappeler régulièrement les rôles et mandats de chacun des acteurs afin, dans la mesure du possible, de lever ces tensions.

Enfin, il convient de systématiquement intégrer les bénéficiaires intermédiaires, en particulier ceux occupant un maillon de la filière (fourniture d'intrants ou commercialisation) dans les concertations interprofessionnelles ou les plateformes de gestion des problèmes (plateformes bois-énergie, table-ronde pisciculteurs, MDB).

La stabilité économique

L'intérêt économique n'est pas le seul facteur qui fait qu'un bénéficiaire intermédiaire se positionne sur cette fonction.

Néanmoins, c'est une condition importante pour sécuriser les bénéficiaires intermédiaires dans leurs fonctions.

Les bénéficiaires intermédiaires positionnés sur des maillons d'une filière se sont positionnés sur une activité complémentaire (fournisseurs d'intrants ou commercialisation). Néanmoins, la rentabilité de ces activités reste encore limitée à cause d'un faible volume de production dû à un bas niveau de fonds de roulement et des moyens de production limités pour développer l'activité.

Il est donc important d'approfondir le modèle économique et des conditions de rentabilité pour ces différentes catégories d'acteurs, voire de les renforcer par des compétences marketing et communication afin de sécuriser leur activité.

Par ailleurs, pour les bénéficiaires intermédiaires mixtes ou chargés d'un service d'intérêt public, il est important de sécuriser des ressources budgétaires afin de pouvoir les équiper et les indemniser pour qu'ils continuent à remplir leurs fonctions. Le risque, pour ces catégories de bénéficiaires intermédiaires, est l'arrêt de leur activité de fourniture de service public par manque de soutien matériel et financier de la part des collectivités et/ou de l'État.

La sécurisation économique des bénéficiaires intermédiaires constitue également une condition importante pour les maintenir dans leur fonction et pérenniser ainsi i) la diffusion des messages techniques et / ou des innovations et ii) la délivrance de services d'utilité publique, de fourniture d'intrants ou de commercialisation.

Conclusion

Le Programme AFAFI Centre, à travers des projets filières, a permis de démultiplier les appuis-conseils aux

Exploitations Agricoles à travers la mobilisation de bénéficiaires intermédiaires.

Il convient néanmoins de retenir qu'il existe une diversité de bénéficiaires intermédiaires et de contextes d'intervention et que l'efficacité de leurs implications peut fortement varier d'une zone à l'autre. De la même manière, les services rendus reposent fortement sur de l'appui-conseil et du renforcement de capacités de leurs pairs. Or les effets de ce renforcement de capacité n'est pas linéaire (certains bénéficiaires intègrent ou disposent de capacités qui font qu'ils s'approprient plus rapidement les conseils) et s'expriment différemment d'un individu à l'autre.

Quoiqu'il en soit, le recours à des bénéficiaires intermédiaires a permis de répondre à des besoins importants sur les plans techniques (appui-conseil), de développement économique (production et fourniture d'intrants essentiels et de qualité), sociétal (nutrition) ou environnemental (préservation).

La reconnaissance par les pairs est importante pour assurer cette fonction. Il apparaît, à l'heure actuelle, que parfois certains bénéficiaires, refusent l'accompagnement du bénéficiaire intermédiaire parce qu'ils se sentent suffisamment outillés techniquement ou ne souhaitent plus partager d'informations concernant leur exploitation. Cela reste relativement rare mais il se peut que ce phénomène s'amplifie avec la fin du Programme.

C'est pourquoi il est important de renforcer les différentes conditions présentées dans la partie précédente : réponse à un besoin dans la structuration et la professionnalisation des filières ou d'utilité publique, identification du bénéficiaire intermédiaire, formation ou accès à l'information, reconnaissance et sécurisation économique. Sécuriser ces différentes conditions devrait permettre de poursuivre la diffusion des pratiques et des innovations.

Il convient toutefois, sur la phase 2 d'AFAFI Centre, de renforcer les réflexions sur i) la qualité des appuis des bénéficiaires

intermédiaires à travers un dispositif d'évaluation simple (en cours de réflexion au sein du projet Ambioka), ii) l'accès à des informations techniques ou des innovations, iii) la reconnaissance institutionnelle, voire les statuts de la fonction de bénéficiaires intermédiaires et iv) le modèle économique de ces bénéficiaires intermédiaires (rentabilité pour ceux intervenant dans un maillon d'une filière ou budget sécurisé pour ceux chargés de remplir un service d'utilité publique).

Un des principaux enjeux pour assurer la pérennité i) de la diffusion des messages techniques ou des innovations et ii) de la fourniture d'intrants de qualité aux bénéficiaires finaux va consister à relever le défi de l'autonomisation économique et des techniques des bénéficiaires intermédiaires.

Pour aller plus loin

Contacts :

- Yolande Razafindrakoto Leondaris, Cheffe de mission de l'Assistance Technique à l'Unité de Coordination et de Suivi, Programme d'AFAFI Centre

:
yolande.leondaris@ucsafaficentre.eu

- Stéphanie Youssi, Assistante Technique N°2 – Expert Développement rural, Unité de Coordination et de Suivi, Programme AFAFI Centre :
stephanie.youssi@ucsafaficentre.eu

Abréviations et acronymes

- AC** : Animateur Communautaire
ASA : Programme Agro-sylviculture autour d'Antananarivo
CCV : Centre de Collecte et de Vente
CIRAE : Circonscription Régionale de l'Agriculture et de l'Elevage
DRAE : Direction Régionale de l'Agriculture et de l'Elevage
FED : Fonds Européen de Développement
GVEC : Groupe Villageois d'Epargne et de Crédit
MDAT : Ministère de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire
MEDD : Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MEF : Ministère de l'Économie et des Finances
MINAE : Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage
MPEB : Ministère de la Pêche et de l'Économie Bleue
ONN : Office National de la Nutrition
OP : Organisation de Producteurs
ORN : Office Régional de la Nutrition
TAC : Techniques Améliorées de Carbonisation
UTL : Unité de Transformation Laitière

Capitalisation réalisée par :



À l'issue de la première phase du programme AFAFI Centre, une série de capitalisations d'expériences a été conduite. Le présent document est issu de ce processus. Cette publication a été financée par l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité du Programme AFAFI Centre et ne reflète pas nécessairement les points de vue de l'Union européenne.

Rédacteurs : Damien Halley des Fontaines / Estelle Antilahy

Photos : AFAFI Centre

Mise en page : [Inter-réseaux Développement rural](#)

Pour tout renseignement :

Unité de coordination et de suivi du programme AFAFI Centre

afaficentre.bace.mg baon@moov.mg +261 32 11 085 96 [BACE.madagascar](#)

Délégation de l'Union Européenne auprès de la République de Madagascar et de l'Union des Comores :

Tour Zital 9e étage - Ankorondrano - BP 746 - 101 Antananarivo, Madagascar www.eeas.europa.eu

delegation-madagascar-dev-rural@eeas.europa.eu [ue.madagascar.comores](#) [ue_madagascar](#)